

DEC191091DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS, directrice de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), dont le directeur est M. Stéphane CORDIER ;

Vu la décision DEC162381INSMI portant nomination, de M. Hervé PAJOT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMS5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) ;

Vu la décision DEC173204INSMI portant nomination de Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS aux fonctions de directrice de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS, directrice de l'unité UMS3458, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS, délégation de signature est donnée à M. Jérôme LELONG, MC Grenoble INP, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Hanane AYADI, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20 000 euros HT et à Mme Juana DOS SANTOS, assistante manager Floralis, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC180926DR11 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 avril 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.